****

**Cas n° 1 : L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIF AUPRES DE LA MAIF :**

**Solution technique 1 : Vous trouverez ci-dessous le texte et QR codes associés à insérer (par copier-coller et à remodeler à votre convenance) sur votre fiche d’adhésion A.S**



* J'ai pris connaissance de garanties <https://opuss.unss.org/article/telecharger-pj/2804017> proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l’AS.
* J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels <https://opuss.unss.org/article/telecharger-pj/2804018> à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d’un montant de 14,15€.
* J’y souscris et je transmets directement à la Direction Nationale de l’UNSS, le bordereau détachable et le chèque de 14,15€ à l’ordre de l’UNSS, en rajoutant le nom de mon enfant au dos du chèque
* Je refuse cette police d’assurance complémentaire, qui vient en substitution des garanties initiales.

**Date et Signature des parents ou du tuteur.**

**Solution technique 2 : Vous trouverez ci-dessous l’image ( à enregistrer sous) du texte et QR codes associés à insérer en image sur votre fiche d’adhésion A.S**

